

Prêts pour le Recensement de 2001

par John Flanders

Lorsque Jean Talon s'est mis au travail pour le premier recensement de la colonie de la Nouvelle-France il y a plus de 300 ans, il s'y est pris de la manière qui lui semblait la meilleure, c'est-à-dire en allant de porte en porte.

Homme dynamique et plein d'imagination, Jean Talon est arrivé dans la nouvelle colonie en 1665, envoyé par le roi Louis XIV, qui voulait stimuler l'emploi, le commerce et l'activité industrielle. En sa qualité d'intendant de la justice, de la police et des finances, Jean Talon a voulu, dès son entrée en fonction, dresser un bilan de la situation. Il voulait savoir exactement combien de personnes s'étaient établies en Nouvelle-France, dans quelles villes elles vivaient, combien il y avait de jeunes hommes et femmes en âge de se marier, les métiers qu'ils pratiquaient, etc. Au cours de l'hiver 1665-1666, il a donc recensé de porte en porte les habitants de la colonie.



Jean Talon a dénombré 3 215 personnes de descendance européenne, soit 2 034 hommes et 1 181 femmes. Parmi ces gens se trouvaient 3 notaires, 3 enseignants, 3 serruriers, 4 huissiers, 5 chirurgiens, 5 boulangers, 27 menuisiers et 36 charpentiers. La colonie était formée de 3 agglomérations principales qu'habitaient 528 familles. Québec comptait plus de 2 100 habitants, Montréal, 635 et Trois-Rivières, 455.

Jean Talon a ensuite utilisé ses données pour brosser un portrait de la situation. Ses chiffres indiquaient qu'il y avait presque deux fois plus

d'hommes que de femmes dans ce poste avancé de commerçants de fourrures et de missionnaires. Il a donc organisé la venue, de France, de femmes célibataires de 15 à 30 ans « fortes et en santé ». De 1665 à 1673, plus de 900 « filles du roi » sont arrivées à Québec. Jean Talon a aussi imposé des amendes aux personnes célibataires et récompensé les mariages précoces et les familles nombreuses.

Le Canada est ainsi devenu le premier pays du monde moderne à utiliser le recensement comme source d'information économique et sociale.

Les Canadiens noteront quelques changements importants lorsqu'ils commenceront à remplir le questionnaire du recensement le 15 mai 2001. Le questionnaire abrégé de 2001 renferme sept questions, soit le même nombre qu'au moment du Recensement de 1996, mais deux de moins qu'en 1991. Par contre, le questionnaire complet renferme trois questions qui ne figuraient pas en 1996.

Religion : L'information sur la religion permet de mesurer la diversité culturelle et est combinée à d'autres caractéristiques pour déterminer les changements fondamentaux dans la société canadienne. À titre d'exemple, les groupes religieux utilisent les données sur la religion pour mesurer les forces potentielles et les tendances de diverses confessions religieuses. Les conseils scolaires, eux, s'en servent à des fins de planification.

Le Recensement de 2001 contiendra une question ouverte sur la religion. Les répondants pourront y indiquer la confession religieuse ou la religion de leur choix et auront également la possibilité de cocher la réponse « aucune religion » ou d'indiquer des réponses comme « athée » ou « agnostique ». De cette façon, les répondants auront l'entière liberté d'indiquer ce qui, à leur avis, décrit le mieux leurs croyances, y compris « aucune religion ».

Lieu de naissance des parents : On cherche de plus en plus à savoir dans quelle mesure les enfants d'immigrants s'intègrent à la société canadienne compte tenu du nombre croissant d'immigrants appartenant à des minorités visibles. Les réponses à cette question serviront également à évaluer la situation sur le marché du travail des « Canadiens de deuxième génération » et à la comparer à celle des autres personnes nées au Canada et des personnes nées à l'étranger.

Langue de travail : Les réponses à cette nouvelle question aideront à évaluer l'usage de la langue maternelle au travail par les minorités de langue officielle, ainsi que l'intégration linguistique des minorités de langue non officielle sur le marché du travail.

Outre ces nouvelles questions, les modifications suivantes ont été apportées à certaines questions existantes.

Langue parlée à la maison : La question a été élargie afin d'inclure toutes les langues parlées régulièrement à la maison, et non pas seulement la langue la plus souvent parlée. Ces données fourniront plus de précisions sur le maintien des connaissances linguistiques et le transfert linguistique.

Partenaires de même sexe : Comme les unions entre partenaires de même sexe sont de plus en plus reconnues, tant sur le plan légal que sur le plan social, un grand nombre d'organismes et de gouvernements ont exprimé le besoin de disposer de renseignements dans ce sens. Par exemple, certaines lois provinciales et municipales, de même que certains régimes d'assurance du secteur privé, étendent aujourd'hui les droits et avantages aux partenaires de même sexe. La question sur le « Lien avec la personne 1 », qui apparaît sur les deux questionnaires, inclut désormais les catégories de réponse « Partenaire en union libre (sexes opposés) de la personne 1 » et « Partenaire en union libre (même sexe) de la personne 1 ».

Origine ethnique : On a ajouté une introduction à cette question pour en clarifier le but. Parmi les 25 exemples d'origines ethniques possibles, « Canadien » figure désormais au premier rang plutôt qu'au cinquième.

Aujourd'hui, à la veille du 19^e recensement national qui aura lieu le 15 mai 2001, Jean Talon serait sûrement stupéfié de voir l'ampleur qu'ont pris ses premiers efforts visant à définir le profil de la population.

Les données qui seront recueillies à l'occasion du recensement aideront à déterminer le type de services publics, par exemple les services de transport, de police, de protection-incendie, de logement, de garde de jour et de soins

de santé qui seront offerts dans votre quartier au cours des prochaines années. Les parcs, les limites municipales et les plans de développement économique sont également élaborés à partir des renseignements indiqués sur les formulaires du recensement.

Le recensement, un précieux outil de planification

Au cours des 350 dernières années, le recensement, comme le pays, a

changé considérablement. L'objectif du recensement demeure toutefois le même, c'est-à-dire brosser un portrait statistique de la population du Canada. Le recensement fournit des données détaillées, exactes et comparables sur les caractéristiques sociales, économiques et culturelles de la population. Ces données servent en retour à la gestion du pays sur tous les plans, car il s'agit de la seule source de données sur la situation dans les petites régions

1605 : Les missionnaires catholiques de la Nouvelle-France procèdent au premier dénombrement de la population de la colonie à Port Royal, qui fait aujourd'hui partie de la Nouvelle-Écosse.

1665 à 1739 : Sous le régime français, 36 recensements sont menés en Nouvelle-France; on tient le dernier en 1739. Jean Talon mène le premier recensement systématique de la colonie, dans le cadre duquel il recueille des données sur l'âge, la profession, l'état matrimonial et le lien unissant les membres de la famille au chef de la famille. Ce recensement mesure également les richesses de l'industrie et de l'agriculture, la valeur du bois d'œuvre et des ressources minérales de la région, ainsi que le nombre d'animaux domestiques, de seigneuries, d'édifices gouvernementaux et d'églises. Au fil des ans, de nouvelles questions s'ajoutent, notamment sur les bâtiments et les logements, la production agricole et industrielle, ainsi que sur les armements.

1765 à 1790 : Sous le régime britannique, des recensements ont lieu en 1765, 1784 et 1790. Au besoin, des questions sur le bétail, les cultures, les bâtiments, les églises, les moulins à farine et les armes à feu, ainsi que sur la race, la religion et l'origine ethnique y sont ajoutées.

1847 : La collecte de statistiques est maintenant prescrite par la loi des provinces unies du Haut-Canada et du Bas-Canada, en vertu de la loi sur la statistique qui prévoit la tenue d'un recensement décennal à partir de 1851.

1851 : La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard — des colonies distinctes — tiennent aussi des recensements. L'année 1851 marque le début du dénombrement décennal régulier de la population de ce qui deviendra le Dominion du Canada.

1867 : En vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, les recensements et les statistiques relèvent de la compétence exclusive de l'administration fédérale. Cette loi prévoit également la tenue d'un recensement général de la population du Canada en 1871, puis tous les 10 ans par la suite.

1870 : Le premier recensement sous l'égide du Dominion est mené au Manitoba afin de diviser la province en quatre districts électoraux initiaux.

1871 : Le recensement du Canada devient le plus complet jamais mené en Amérique du Nord. Les

9 annexes et 211 questions qu'il renferme doivent servir d'instrument de collecte de données dans l'ensemble du pays. Le système statistique actuel du Canada repose d'ailleurs sur celles-ci. Le recensement de 1871 marque le début de deux traditions encore en vigueur de nos jours : premièrement, le questionnaire est offert en français et en anglais; deuxièmement, des renseignements sur l'ascendance de tous les Canadiens, y compris les Autochtones, sont consignés.

1881 : Tous les recenseurs sont tenus de prêter serment de discrétion, encore exigé de nos jours. Le recensement est élargi pour inclure la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard.

1896 : Pour la première fois, le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population sont menés séparément.

1905 : Le bureau du recensement devient un organisme gouvernemental permanent.

1906 : Tenue des premiers recensements de l'agriculture et de la population au milieu de la décennie dans les Prairies.

1911 : La date du recensement passe d'avril à juin pour échapper aux mauvaises conditions climatiques et routières, ainsi que pour pallier la difficulté d'avoir à déterminer, au début du printemps, les superficies qui seront cultivées.

1918 : La première *Loi sur la statistique* prévoit la création du Bureau fédéral de la statistique et la tenue de recensements de la population et de l'agriculture dans l'ensemble du Canada à compter de 1921, puis tous les 10 ans par la suite.

1921 : Les questions sur l'aliénation mentale et l'idiotie, de même que sur la fécondité, sont supprimées du recensement.

1931 : Des questions sont ajoutées pour évaluer l'étendue et la gravité du chômage et en analyser les causes.

1956 : Année du premier recensement national quinquennal, lequel est introduit pour suivre la croissance économique et l'urbanisation rapides durant les années de l'après-guerre.

1971 : La majorité des répondants remplissent désormais le questionnaire du recensement eux-mêmes, un processus appelé « autodénombrement ». En vertu de

la nouvelle *Loi sur la statistique*, il devient obligatoire de tenir un Recensement de la population et un Recensement de l'agriculture tous les cinq ans.

1986 : Une question sur l'incapacité est incluse dans le Recensement de la population; elle sert également à construire un échantillon de répondants en vue de la première enquête postcensitaire sur les limitations d'activité. Une question sur l'usage des ordinateurs à des fins de gestion agricole est aussi incluse pour la première fois dans le Recensement de l'agriculture.

1991 : Le recensement inclut, pour la première fois, une question sur les unions libres.

1996 : Une question sur le travail non rémunéré est ajoutée au recensement.

2001 : La définition d'« union libre » est élargie pour inclure les partenaires de même sexe et de sexes opposés. De plus, une question sur la production de produits biologiques certifiés est ajoutée au Recensement de l'agriculture.

géographiques, ainsi que sur des groupes très précis ou uniques de la population. À ce titre, les données du recensement sont essentielles au bien-être et à l'efficacité des quartiers, des municipalités et des provinces.

Une équipe spéciale formée de 45 000 personnes est prête pour la réalisation d'un plan méticuleusement élaboré. Les ménages recensés, qui étaient au nombre de 3 200 à l'époque de Jean Talon, atteindront environ 12 millions au cours du Recensement de la population de 2001. Estimée à plus de 30 millions d'habitants, la population totale du Canada sera dénombrée. Durant le Recensement de l'agriculture, qui sera mené simultanément, quelque 276 000 exploitations agricoles seront dénombrées.

Le recensement décennal, qui est mené tous les 10 ans depuis 1871 en vertu de la *Loi constitutionnelle*, sert à déterminer la représentation à la Chambre des communes. Le recensement quinquennal, prévu en vertu de la *Loi sur la statistique*, est mené dans l'ensemble du pays depuis 1956. Cette mesure, qui avait été introduite à l'époque pour surveiller la croissance économique et l'urbanisation rapides durant les années de l'après-guerre, est demeurée le fondement de nombreux programmes sociaux, notamment du programme d'estimations démographiques, qui aide à déterminer les paiements de transfert aux provinces.

Quatre ménages sur cinq reçoivent le questionnaire abrégé

En 2001, 80 % des ménages canadiens recevront un questionnaire abrégé qui contient 7 questions et prend environ 10 minutes à remplir. Le reste des ménages (20 %) recevront le questionnaire complet, auquel ils devront consacrer de 30 à 35 minutes environ. En plus des 7 questions du questionnaire abrégé, le questionnaire complet contient 52 autres questions portant sur des sujets tels que l'appartenance ethnique, la mobilité, le revenu et l'emploi.

Cet échantillonnage, en vertu duquel le questionnaire complet n'est distribué qu'à un cinquième des ménages, permet de recueillir des données détaillées sur l'ensemble de la population, sans pour autant imposer un fardeau de réponse déraisonnable aux répondants.

Aucune question n'a été ajoutée au questionnaire abrégé pour le Recensement de 2001. Par contre, trois nouvelles questions, qui ne figuraient pas sur le questionnaire de 1996, ont été ajoutées au questionnaire complet; ces questions portent sur la religion, le lieu de naissance des parents et la langue de travail. Des modifications importantes ont aussi été apportées à certaines questions existantes, dont une visant à recueillir des renseignements sur les partenaires de même sexe.

De plus, bien que, pour la majorité des Canadiens, le recensement sera mené de la même façon qu'en 1996, Statistique Canada fera un essai par Internet à deux endroits, soit à London (Ontario) et à Crowfoot (Alberta), où les gens auront la possibilité de répondre au recensement au moyen du questionnaire papier ou par Internet. Cet essai constitue une étape préparatoire en vue du Recensement de 2006, lequel offrira la possibilité à tous les répondants de répondre par Internet.

Les premières données du Recensement de 2001 — en l'occurrence les chiffres de population — devraient être diffusées en avril 2002. D'autres diffusions de données suivront de juillet 2002 à mai 2003. Les premières données du Recensement de l'agriculture seront quant à elles publiées en mai 2002.

La technologie sera mise à contribution non seulement pour la collecte, mais aussi pour la diffusion des données du recensement. Le site Web de Statistique Canada sera ainsi exploité davantage afin de fournir au public les données qu'il recherche.

Le Recensement de l'agriculture : un inventaire de base du milieu agricole

Les premiers recensements de l'agriculture ont été menés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle dans les Prairies, à une époque où l'agriculture était un mode de vie répandu. Encore

en 1931, 1 Canadien sur 3 vivait à la ferme; en 1996, cette proportion n'était plus que de 1 pour 30. Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, dresse un inventaire de base du secteur canadien de l'agriculture. Il contient 184 questions qui portent sur une variété de sujets, notamment sur l'utilisation du sol, les cultures, l'élevage, la main-d'œuvre agricole rémunérée et les pratiques de gestion des terres.

Ce recensement définit les tendances en agriculture et les enjeux de la collectivité agricole. Il est également devenu l'élément fondamental du programme de la statistique agricole du Canada. Le recensement fournit des données détaillées sur ce secteur d'activité, tant à l'échelle du canton ou de la municipalité rurale qu'à l'échelle nationale. Les questions qu'il contient visent : à fournir des précisions sur les nouveaux aspects de l'agriculture; à brosser un portrait de l'agriculture au fil des ans; à nous renseigner sur les aspects humains de l'agriculture (par exemple sur l'âge et le sexe des exploitants agricoles); à comprendre les aspects pratiques de l'agriculture, comme l'usage de l'ordinateur.

Les organismes agricoles, les ministères, les fournisseurs de services agricoles et les universitaires utilisent les données du recensement pour comprendre les changements qui surviennent dans ce secteur et y réagir. À titre d'exemple, certains groupes utilisent les données du Recensement de l'agriculture pour aider à déterminer si un nombre suffisant d'exploitations agricoles utilisent Internet pour leurs affaires afin de justifier l'élaboration de sites d'information sur le Web.

Pour le Recensement de l'agriculture de 2001, les agriculteurs devront indiquer s'ils utilisent un ordinateur et, le cas échéant, ils devront préciser à quelles fins ils s'en servent. De plus, ils devront pour la première fois indiquer si leur entreprise génère des produits biologiques certifiés destinés

à la vente et, si tel est le cas, de quels produits il s'agit.

Protection et confidentialité : la loi protège les renseignements que vous fournissez

Chaque personne vivant au Canada est tenue par la loi de fournir les renseignements demandés par le recensement. Cette même loi exige que Statistique Canada préserve la confidentialité de tout renseignement personnel qui lui est communiqué. Seuls les employés de Statistique Canada qui travaillent avec les données du recensement et qui ont prêté serment de discrétion sont autorisés à voir les formulaires. Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du recensement ne peuvent être divulgués à quiconque à l'extérieur de Statistique Canada.

Les employés doivent en outre suivre des directives et des procédures précises pour assurer la protection de la confidentialité des données. Une des mesures les plus importantes à cette fin est celle selon laquelle aucun nom, adresse ni numéro de téléphone n'est entré dans la base de données du recensement. De plus, l'accès aux installations de Statistique Canada est contrôlé afin d'en assurer la sécurité. La base de données, quant à elle, n'est reliée à aucune ligne de communication publique pour éviter toute

intrusion de la part de pirates informatiques. Enfin, seul un petit nombre d'employés ont accès aux questionnaires remplis.

La *Loi sur la statistique* prévoit des amendes pouvant atteindre 1 000 \$ ou une peine maximale de 6 mois d'emprisonnement, ou les deux si un employé divulgue des renseignements personnels recueillis dans le cadre du recensement. Dans son rapport annuel au Parlement rendu public en mai 2000, le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, M. Bruce Phillips, cite Statistique Canada comme un modèle dont devraient s'inspirer tous les ministères pour la gestion de l'information et la protection de la vie privée.

Dans son rapport, le commissaire dit : « Statistique Canada est le seul organisme qui recueille plein de renseignements sur chacun de nous, mais ne le fait qu'à des fins statistiques, et non pour décider de notre sort. De plus, les données de Statistique Canada sont rigoureusement protégées. Les personnes qui en abusent sont passibles d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. »

TSC

John Flanders est conseiller principal en matière de diffusion à la Division des communications de Statistique Canada.

La publication

Tendances sociales canadiennes

Vous en servez-vous pour vos affaires?

Depuis combien de temps la lisez-vous?

NOUS AIMERIONS AVOIR DE VOS NOUVELLES.

Prière d'envoyer vos commentaires à la :

Rédactrice en chef
TENDANCES SOCIALES CANADIENNES
7^e étage, immeuble Jean-Talon
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6.

Télécopieur : (613) 951-0387

Internet (courrier électronique) : cstsc@statcan.ca

